

LA PLATEFORME COLLABORATIVE DE PASSATION DES MARCHÉS

Une démarche **innovante**
de mutualisation des achats
qui s'inscrit dans la dynamique
du programme PHARE,
réservée aux **adhérents** du GIP Resah.



La plateforme collaborative du Resah : **quels achats concernés ?**

La plateforme collaborative de passation
des marchés du Resah intervient pour les
achats standardisables sur les segments
suivants :



Médicaments



**Dispositifs
médicaux**



**Fluides
médicaux**



Biologie



**Environnement
du patient**



Hôtellerie



Bâtiment



Énergie



**Services
généraux**



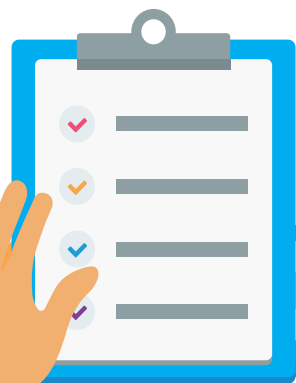
**Systèmes
d'information**

La plateforme collaborative du Resah : qu'est-ce que c'est ?

- 🧩 L'accès à un **marché clé en main**
- 🧩 Une offre de service **modulaire paramétrable** pour satisfaire les besoins d'un ou de plusieurs Groupements Hospitaliers de Territoire
- 🧩 Une démarche **co-construite avec les établissements**, animée de façon participative par les équipes du Resah et fondée sur dix années d'expérience de mutualisation des achats à l'échelle territoriale, régionale et nationale
- 🧩 La recherche de **l'agrégation optimale des besoins des établissements** pour garantir la meilleure performance possible sur les achats standardisables
- 🧩 Un dispositif contractuel donnant **une totale liberté** sur la date d'entrée et sur la durée d'engagement de chaque établissement
- 🧩 Un **transfert du risque** et de la responsabilité juridique des établissements vers la centrale d'achat du Resah pour ce qui concerne la passation des marchés
- 🧩 Un **engagement recueilli** au moment de la passation de marchés, une fois le dossier de consultation finalisé



- 🧩 Une **mise en réseau** des utilisateurs de la plateforme, pendant l'exécution des marchés, visant à partager les expériences et identifier les meilleures pratiques
- 🧩 Une **assistance dédiée** pour répondre à toutes les questions des utilisateurs de la plateforme, à tous les stades de la passation et de l'exécution du marché
- 🧩 Un retour systématique sur les **gains achat** réalisés, calculés selon la méthodologie du programme PHARE, et pouvant être étendu à la prise en compte des consommations réelles des établissements grâce à la solution informatique SAGGAH du Resah
- 🧩 Un **gain de temps** pour les établissements, leur permettant de se recentrer sur leurs missions stratégiques
- 🧩 La **prise en compte des nouvelles obligations en matière de dématérialisation** applicables au 1^{er} octobre 2018 pour les marchés publics de plus de 25 000 euros (communication électronique pour tous les échanges d'information et open data)
- 🧩 La possibilité d'accéder à des **prestations complémentaires** issues des autres domaines d'activité du Resah (conseil, formation, solutions informatiques) pour aller plus loin dans la recherche de performance



La plateforme collaborative du Resah : comment ça marche ?

Une démarche participative tout au long du processus achat permettant d'impliquer les établissements en fonction de leur disponibilité

1 Définition de la stratégie achat et rédaction du dossier de consultation

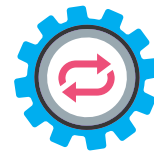
- Entretiens individualisés avec les établissements afin de prendre en compte leurs contraintes et attentes particulières
- Présentation et échanges sur la stratégie achat et le paramétrage de la plateforme avec l'ensemble des établissements potentiellement intéressés

2 Passation des marchés, selon un calendrier pré-défini par le Resah ou à tout moment sur demande

- Recensement des besoins et constitution de groupes d'établissements présentant des contraintes et demandes similaires
- Recueil des engagements par la signature d'une convention de service d'achat centralisé avec le Resah
- Choix du fournisseur en lien étroit avec le ou les établissements utilisateurs de la plateforme

3 Suivi de l'exécution des marchés

- Partage des bonnes pratiques
- Évaluation de la satisfaction des utilisateurs
- Suivi de la performance du contrat
- Intégration de plans de progrès et appui à leur mise en œuvre



UN OUTIL PRINCIPAL : LE SYSTÈME D'ACQUISITION DYNAMIQUE (SAD)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme collaborative de passation des marchés, le Resah a choisi de privilégier l'utilisation du système d'acquisition dynamique. Prévu par l'article 81 du décret relatif aux marchés publics, cet outil présente les avantages suivants :

- **Entièrement électronique**, le SAD **facilite le respect des nouvelles exigences réglementaires** en matière de dématérialisation des marchés applicables à compter du 1^{er} octobre 2018.
- **Le SAD permet une gestion dynamique d'un panel de fournisseurs sur un segment d'achat donné**. De nouvelles entreprises peuvent ainsi être admises à participer aux procédures de mise en concurrence tout au long de la durée de vie du SAD
- **Modulaire**, le SAD ne nécessite l'engagement des établissements qu'au moment de la passation des marchés spécifiques et permet d'assurer une réactivité dans les délais de remise en concurrence.

Outre le SAD, et en fonction des sujets traités, d'autres techniques d'achat seront mises en œuvre telles que la procédure négociée sans mise en concurrence (ex: médicaments à caractère monopolistique) ou la passation d'accords-cadres multi-attributaires.



LA POSSIBILITE DE RECOURIR À L'APPUI DE RESAH-CONSEIL EN AMONT ET EN AVANT DE LA PASSATION DES MARCHÉS

En tant qu'utilisateur de la plateforme, vous pourrez **bénéficier, à la demande, de l'expertise des consultants de Resah-Conseil** qui pourront intervenir pour **optimiser la création de valeur sur toutes les phases du processus achat** (appui au dialogue acheteur prescripteur, optimisation de l'expression du besoin, amélioration de la gestion des flux et des stocks, etc.)

La plateforme collaborative du Resah : **combien ça coûte ?**

- L'accès à la plateforme collaborative est basé sur le **principe du paiement à l'usage**.
- Les tarifs sont fixés **par segment d'achat, par établissement ou par GHT**.
- **Les tarifs sont annuels** (années d'exécution des marchés concernés).

UNE DÉMARCHÉ RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS DU GID RESAH

UN PAIEMENT À L'USAGE PAR SEGMENT



CONTACT

**Vous souhaitez en savoir plus
sur la plateforme collaborative du Resah ?
Demandez un rendez-vous téléphonique
en écrivant à :**
plateforme-collaborative@resah.fr

EXEMPLES...

Pour les achats de médicaments (concurrentiels et monopolistiques), le tarif annuel d'accès à la plateforme collaborative est de **5000 euros pour un établissement, plafonné à 20 000 euros pour un GHT**.

Les établissements souhaitant accéder uniquement aux marchés négociés sans mise en concurrence de médicaments bénéficieront d'un tarif annuel de 500 euros, plafonné à 2000 euros pour un GHT.

Pour les achats de dispositifs médicaux stériles (y compris implantables), le tarif annuel d'accès à la plateforme collaborative est de **5000 euros pour un établissement et plafonné à 20 000 euros pour un GHT**.

Pour les achats de prestations de services de location et d'entretien de linge plat et de vêtements professionnels, le tarif annuel d'accès à la plateforme collaborative est de **2500 euros pour un établissement seul, plafonné à 5000 euros pour un GHT**.

Pour les achats de produits d'entretien, le tarif annuel d'accès à la plateforme collaborative est de **1500 euros pour un établissement seul, plafonné à 4000 euros pour un GHT**.

Pour les achats de fournitures d'atelier, le tarif annuel d'accès à la plateforme collaborative est de **1000 euros pour un établissement seul, plafonné à 3000 euros pour un GHT**.